



Arrêté n° 2023-101-RH

Arrêté de nomination de mandataire de la Régie « Droits de place sur le marché »

Le Maire de la Commune de LA PLAINE-sur-MER,

VU l'arrêté du maire du 25 avril 1991 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des droits de place sur le marché ;

VU l'arrêté RH n° 5/2003 en date du 7 janvier 2003, nommant Monsieur Franck ATHELÉ Régisseur Titulaire de la Régie Marché ;

VU l'arrêté RH n°33/2003 en date du 24 avril 2003 nommant Monsieur Arnaud DEBOFFLE Mandataire Suppléant ;

VU le contrat n° 2023-13 RH en date du 3 avril 2023 nommant Monsieur Matthieu COURMONTAGNE, agent de surveillance de la voie publique et assistant temporaire de police municipale à temps complet pour un accroissement saisonnier d'activité pour la période du 26 juin 2023 au 20 août 2023, avec pour mission en outre d'assurer la régie du marché de La Plaine-sur-Mer ;

VU l'avis favorable du comptable public assignataire en date du 23 juin 2023 ;

VU l'avis conforme du régisseur en date du 29 juin 2023 ;

VU l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 29 juin 2023.

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Matthieu COURMONTAGNE est nommé mandataire de la régie « Droits de place sur le marché » du 26 juin au 20 août 2023 pour le compte et sous la responsabilité du régisseur avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 2 : Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal.

Il doit les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie ;

Article 3: Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise au Comptable de la collectivité et notifiée aux intéressés.

Fait à La Plaine sur Mer,
Le 29 juin 2023
Séverine MARCHAND,
Maire

Signature précédée de la formule manuscrite « Vu pour acceptation »

Notifié le
Régisseur titulaire
Franck ATHELÉ

1^{er} Mandataire suppléant
Arnaud DEBOFFLE

2^{ème} Mandataire suppléant
Matthieu COURMONTAGNE